

Réunion du mercredi 5 décembre 2012 à 18 heures 30

Présents : Mesdames DELFAU, GHILARDI, LAUGIER et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, CLEMENT, COTES, PALISSE, PIRE & PERRIER.

Absents mais avaient donné procuration: Mme NUTILE à Mr PIRE, Mrs BOYER et DARBELET à Mr APARIS.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

Attribution marché aménagement mairie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offres lancé pour l'aménagement de la future mairie et présente le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet d'architectes. Le Conseil Municipal, par treize voix pour et une voix contre retient les propositions des entreprises suivantes :

LOT		ENTREPRISE RETENUE	Prix HT
N° 1	Gros œuvre	REIS OLIVERA CONSTRUCTION	106 875,70 €
N° 2	Taille de pierre	Serge ROUSSELET	22 064,70 €
N° 3	Etanchéité	SUD ETANCHEITE	1 500,00 €
N° 4	Menuiseries métal.	Joachim CORTES	54 292,65 €
N° 5	Menuiseries bois	A L'ATELIER	34 374,72 €
N° 6	Cloisons - Doublage	TRESQUOISE D'ISOLATION	21 055,00 €
N° 7	Peinture	André PAPERON	8 440,00 €
N° 8	Sols souples	André PAPERON	8 874,00 €
N° 9	Plomberie	lot infructueux	4 500,00 €
N° 10	Electricité	Bernard LE SAUSSE	17 629,04 €
N° 11	Climatisation Chauffage	NIMACLIM	13 740,00 €
N° 12	Aménagement paysager	HYDRAVERT	4 500,00 €
TOTAL			297 845,81 €

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes d'engagement ainsi que toutes les pièces afférentes au marché, et régler les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux.

Avenant marché Lointier : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat d'études d'urbanisme conclu avec Monsieur Philippe LOINTIER, urbaniste, pour l'élaboration du PLU, suite aux modifications importante introduites par la Loi ENE du 12 juillet 2010. Le montant du marché est ainsi porté à **25 000 euros HT**. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat d'études d'urbanisme, annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adhésion CNAS : Le conseil municipal à l'unanimité, décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du: 1er janvier 2013et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS, de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1. Monsieur Gérard Palisse est désigné en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Attribution des subventions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la Commission qui s'est réunie le 28 novembre, et attribue les subventions suivantes :

✓ Boules et Pêches (ABPC) :	500,00 €
✓ Association Diocésaine :	500,00 €
✓ Bibliothèque J et G Demaison :	1 200,00 €
✓ Office de la Culture :	1 500,00 €
✓ Les Amis du Patrimoine :	1 500,00 €
✓ APE (Parents d'élèves/ Ecole) :	1 100,00 €
✓ Coopérative scolaire :	1 100,00 €
✓ Comité des Fêtes :	3 000, 00 €
✓ Bouillon d'Art :	400,00 €
✓ Association « Omnisport » :	500,00 €
✓ Le Goujon Uzétien :	100,00 €

Dénomination voie nouvelle à Campchestève : Le conseil municipal décide de dénommer « Impasse de la garrigue » la voie nouvellement créée au lotissement Campchestève.

Adhésion SMDE : Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte à cadre Départemental d' Electricité du Gard en date du 12 novembre 2012, et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion des Communes de Nîmes et Les Angles au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard.

Questions diverses :

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu **le vendredi 11 janvier à 19 heures** au foyer André Clément.

Avancée travaux Campchestève : Monsieur Cotès donne le compte rendu de l'avancée du chantier. Les travaux seront terminés le 19 décembre. Les plantations des arbres et arbustes ne seront pas faites tout de suite. Quelques petits problèmes sont apparus à propos de l'entreprise qui a effectué les raccordements électriques, notamment sur la réfection de la voirie.

Toilettes places du marché : Monsieur Cotes présentera un dossier complet avec tous les devis à la prochaine réunion, et le projet pourra ainsi être inscrit au budget de l'année 2013.

Fossé chemin du buis : Pour des raisons de sécurité, il est urgent de réaliser les travaux de busage du fossé. A réception des devis la commission étudiera la possibilité de faire tout ou partie des travaux en régie (par les employés municipaux) ou de les confier à une entreprise.

Démontage local maison Pajaud : Les employés municipaux procéderont, sous la conduite d'un élu, au démontage et à la récupération de certains matériaux qui pourront ensuite être proposés à la vente.

La séance est levée à 20 heures.